

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

PROCES VERBAL

des opérations de vote dans la commune de LUMES

Bureau de vote : Mairie de Lumes

Nombre d'électeurs inscrits : 62
 Nombre de votes constatés par les émargements : 61
 Nombre de suffrages exprimés : 61

L'an deux mil quinze, le cinq novembre à 09 heure ..00..., dans les locaux de la Mairie de la commune de Lumes

s'est réuni le bureau de l'assemblée électorale du bureau de vote composée de

M. DE REGAM Eric, Président,

et de

M. WEINVOZ Pascale, assesseur

M. SAINTE PAREN Philippe, assesseur

M. LETT Stephanie, assesseur

M. BOLKOWY Nadia, secrétaire.

A ..11... heure ..30....., le Président a déclaré publiquement le scrutin clos.

Il a procédé au dénombrement des émargements, arrêtée la liste des émargements et y a constaté le nombre de votants qui s'élève à (nombre en lettres) ..soixante et un

Puis a ouverts l'urne et a compté les enveloppes.

Le nombre était de (nombre en lettres) soixante et un

.....égal au nombre d'émargements.

MM DE ENO, ANDAS, ARTARE, ROBERTO Chiqua, ont été désignés
 comme scrutateurs. PETIT Jeanne / Gaëlle

Les scrutateurs procèdent au dépouillement des votes. Les membres du bureau surveillent les opérations sous les yeux des électeurs.

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 61

Nombre de bulletins blancs : /

Nombre de bulletins nuls : /

Nombre de bulletins vides : /

Total des bulletins annulés : /

RESTE comme suffrages exprimés : 61

ONT ETE ELUS :

M	<u>DEZ Celia</u>	Nombre de voix obtenues :	<u>38</u>
M	<u>BLOSSE Nablius</u>	Nombre de voix obtenues :	<u>35</u>
M	<u>TASSOT Enola</u>	Nombre de voix obtenues :	<u>30</u>
M	<u>THORN Paulys</u>	Nombre de voix obtenues :	<u>30</u>
M	<u>ROBERTO Chiqua</u>	Nombre de voix obtenues :	<u>25</u>
M	<u>CHELE Elixia</u>	Nombre de voix obtenues :	<u>23</u>
M	<u>PETIT Jeanne Gaëlle</u>	Nombre de voix obtenues :	<u>23</u>
M	<u>PERGENT Irène</u>	Nombre de voix obtenues :	<u>21</u>
M	<u>FENEUIL Aubriue</u>	Nombre de voix obtenues :	<u>15</u>

Le procès-verbal dressé et clos le cinq novembre deux mil quinze à 11 heures 30 en double exemplaire, a été signé par le Président, les assesseurs titulaires, le secrétaire.

Le Président,



Les assesseurs titulaires,




Le secrétaire,

